



Assemblée Générale ordinaire de la Société des Amis de Versailles
Dimanche 10 juin 2018 à 15h30
Orangerie du château de Versailles

Monsieur Thierry Ortman, Président de la Société des Amis de Versailles déclare ouverte l'Assemblée Générale ordinaire à 15h30.

« Mesdames, Messieurs, chers amis, je suis heureux de vous accueillir et je remercie chacun et chacune d'entre vous de participer à l'assemblée de notre société plus que centenaire mais dont l'enthousiasme et le dynamisme de ses membres témoignent de sa vigueur.

Je remercie Madame Catherine PEGARD, Présidente de l'établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, de nous recevoir ici. Elle nous fait l'amitié de venir ce dimanche pour vous accueillir et je lui donnerai la parole avant que nous n'abordions l'ordre du jour.

Je remercie Monsieur Joël COTTIN, chef du service des Jardins de Versailles, d'avoir eu la gentillesse de nous mettre à disposition des spécimens d'arbres et de plantes dont il a la responsabilité.

Enfin l'assemblée des amis ne serait pas ce qu'elle est sans la présence du Musée des châteaux de Versailles et Trianon, représenté cette année par Monsieur Laurent Salomé, Directeur du musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, qui nous présentera les acquisitions de l'année écoulée. »

Le Président donne la parole à Madame Catherine PEGARD, présidente de l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.

« Monsieur le Président, chers Amis,

Rassurez-vous, je ne vous ferai pas un long discours aujourd'hui car, comme chaque année, ce sont d'abord des remerciements que je veux exprimer et que les remerciements, lorsqu'ils s'adressent à des Amis, n'ont pas besoin de s'habiller de formules et de mots trop alambiqués qui viendraient compliquer la réalité des choses.

La réalité des choses, c'est que cette amitié est solide et authentique depuis si longtemps qu'elle n'a pas besoin de qualificatifs, de la même manière que la force du château de Versailles, c'est le château de Versailles. C'est un domaine unique au monde, connu dans le monde entier et, quoique l'on fasse, quelles que soient les activités que l'on y déploie, nous ne pouvons le faire que parce que ce domaine existe et que parce que celui-ci, depuis plusieurs siècles, nous donne la possibilité de faire parler non seulement de lui, mais de la culture de la France et même de la France même, puisqu'il en est l'emblème.

De la même façon, la force du mécénat, c'est d'abord vous qui l'exprimez. Nous avons de très nombreux mécènes, des entreprises mécènes mais aussi des particuliers (dont certains ont encore échappé à la Société des Amis de Versailles !) qui sont nos mécènes. Nous avons quelquefois des visiteurs qui s'arrêtent et qui deviennent mécènes. Tous nos visiteurs sont aussi nos mécènes : ce sont eux qui nous apportent nos premières ressources, en achetant un billet d'entrée au château de Versailles !

Mais, les « vrais » mécènes, ceux qui sont là depuis toujours, c'est vous, vous qui exprimez cette passion que nous partageons, qui avez cette constance de nous aider, quels que soient les moments, quels que soient les dons que l'on vous demande, quels que soient les appels au secours que l'on vous envoie quelquefois très vite au dernier moment parce qu'une acquisition arrive sur le marché et qu'il serait désolant de ne pas la voir intégrer les collections du château de Versailles. Tout cela, c'est vous qui nous le donnez, parfois de manière anonyme, parfois aussi sans en avoir le retour que vous pourriez en attendre de notre part (parce que nous vous remercions pas assez vite ; nous ne vous écrivons pas assez, nous ne vous voyons pas assez). Ce que je veux vous dire cependant, c'est que je suis très consciente de votre rôle qui est aussi de tisser les liens qui se créent avec le château de Versailles depuis le monde entier.

A chaque fois que je vais à l'étranger, bien sûr tout le monde connaît Versailles. Mais tout le monde sait aussi qu'on y nourrit une passion particulière pour des lieux singuliers. Je crois que ce sont tous ceux qui vous ont précédé, puis vous-même, depuis plus de 100 ans, qui ont forgé cette image. Cette image qui elle aussi, est unique. Même s'il y a beaucoup d'autres musées prestigieux en France et dans le monde avec de très belles sociétés d'amis, celle-ci a cette particularité : avoir grandi à travers le temps, dans une histoire qui parfois d'ailleurs la dépasse et nous dépasse tous. Je suis donc très heureuse de vous retrouver aujourd'hui, de vous voir nombreux, ce qui témoigne du dynamisme de votre société.

Je voudrais remercier votre président, Thierry Ortman, qui nous apporte toute son énergie pour travailler à nos côtés et pour faire vivre cette société. Je voudrais aussi remercier ses équipes, et d'abord Bénédicte Wiart, qui est la cheville ouvrière de tout ce que nous pouvons vivre ensemble et qui n'a pas toujours la tâche facile pour coordonner les activités des uns et des autres : celle du château de Versailles avec ses exigences et puis les vôtres avec vos désirs. Quelquefois, il faut faire se rencontrer la nécessité et le désir, ce n'est pas toujours facile mais, en tous les cas, elle le fait avec beaucoup de passion et d'engagement.

Je tiens donc à la remercier, comme je tiens à remercier tous ceux, membres du bureau par exemple qui, souvent dans l'ombre, agissent beaucoup en faveur de Versailles, nous alertent parfois sur une acquisition et qui la facilitent. Je voudrais, pour ouvrir cette assemblée générale, leur exprimer la gratitude de tous au château de Versailles. Sachez que nous sommes bien conscients de tout ce que vous faites pour nous.

Je vous le disais tout à l'heure, « la force de Versailles, c'est Versailles » mais nous savons aussi, depuis quelques temps, la précarité des choses. Nous l'avons vécue, tragiquement, au moment des attentats, qui ont causé à tous une inquiétude immense, puis ont détourné, et c'est bien normal, les visiteurs du château de Versailles. Cette année, nous avons à subir des grèves à répétition (notamment de la SNCF) qui ont de graves conséquences pour les

visiteurs qui veulent venir à Versailles. Certains jours, c'est 20% de visiteurs en moins qui arrivent à Versailles parce qu'ils n'ont pas pu, tout simplement, prendre le train pour y venir. Ces deux choses nous disent que même à Versailles tout n'est pas acquis. Même à Versailles, les choses peuvent changer : on peut aimer moins Versailles, on peut s'en désintéresser. La concurrence est énorme : dans le monde entier, les touristes aujourd'hui sont sollicités par des lieux magnifiques ; le tourisme culturel s'est énormément développé depuis quelques années.

Pour reprendre une expression un peu triviale, il ne faut pas « nous endormir sur nos lauriers » et pas même sur ceux de l'Histoire. J'en prends pour conséquence la nécessité pour nous d'ouvrir toujours plus le château de Versailles, d'en ouvrir les portes d'abord au sens propre. Depuis cinq ans, nous avons ouvert 25 pièces supplémentaires. Je ne vais pas égrainer toutes ces pièces que nous avons pu ouvrir grâce aux restaurations, aux acquisitions qui y ont contribué mais je ne citerai qu'un exemple, qui me semble aussi exemplaire qu'éblouissant : celui de la Maison de la Reine. Fermée depuis 1848, elle a réouvert cette année. Je trouve assez vertigineux de se dire que nous avons réussi à relever ce défi de réaménager cette maison, de la montrer remeublée, même si ce n'est pas dans le mobilier de Marie-Antoinette, mais dans le mobilier exquis de sa nièce Marie-Louise, qui s'était inscrite dans les pas de sa tante pour faire revivre ce lieu. Je pense que c'est toute la fierté des équipes du château, de montrer qu'on peut encore à Versailles faire découvrir des choses « nouvelles ». Cet exemple me semble d'autant plus évocateur que, si l'on résume bien l'Histoire, Marie-Antoinette n'aura connu le Hameau de la Reine que pendant deux ans (de 1787 à 1789) et sa nièce Marie-Louise pendant deux ans elle aussi (de 1811 à 1813).

Penser que ces deux femmes, dont Marie-Antoinette en particulier bien sûr, icône pour le monde entier, aujourd'hui animent notre imaginaire, nous font rêver, nous font nous raconter des romans à chaque fois que nous allons du côté du Hameau, je pense que c'est le plus beau compliment qu'on puisse faire aux équipes du château de Versailles qui ont réussi, à force de patience, à ouvrir ces lieux. En parlant de patience, il va falloir s'en armer pour le visiter, car maintenant le succès est tellement grand que les petits groupes que nous formons pour aller la visiter sont pris d'assaut jusqu'à la fin de l'été. Mais comme j'ai coutume de le dire, « il y a 50 jours où on devrait éviter Versailles », ce sont les mois d'été. Il faudrait y venir tout le reste de l'année, où l'on est quasiment seul et où, je ne vous l'apprendrais pas à vous qui venez fidèlement, en toutes saisons, l'on fait des expériences qui sont souvent beaucoup plus belles, beaucoup plus émouvantes que celles qu'on peut faire pendant un été torride, entouré de visiteurs du monde entier.

Plus largement, je voudrais dire que cette ouverture de la Maison de la Reine correspond aussi à une politique, qui est celle de l'ouverture du domaine de Trianon, qui a longtemps été considéré par les agents même du château de Versailles comme une sorte de « parent pauvre » parce que très excentré par rapport à Versailles. Nous avons fait beaucoup d'efforts pour le faire vivre ces dernières années, notamment une exposition par an. La prochaine, que je pense que vous attendez avec impatience et qui ouvrira demain, est l'exposition des Cotelle. Nous avons pu, grâce à la générosité des particuliers en général et en particulier à la vôtre - des Amis de Versailles -, restaurer dans un premier temps les 2 tableaux de la collection de bosquets qui figure dans la Galerie éponyme au Grand Trianon.

Là aussi, nous avons relevé un fantastique défi, parce que lorsque nous avons pris la décision de faire appel à la générosité de nos donateurs pour restaurer ces tableaux, nous n'étions pas tout à fait sûrs d'arriver au bout et à temps pour l'exposition. Je pense que l'émerveillement de l'exposition viendra bien sûr d'abord de cette galerie restaurée et restituée, mais aussi des recherches qu'a faites Béatrice Sarrazin, qui nous propose une exposition qui nous fait découvrir un peintre totalement méconnu. Il reste d'ailleurs encore beaucoup de questions à résoudre sur son travail et sur sa biographie. Vous vivrez donc un moment tout à fait exaltant. Je ne vous en dévoilerai pas toutes les surprises, mais il y en a, en visitant cette exposition Cotelle au Grand Trianon dans quelques jours.

Je voudrais ensuite faire une mention, particulière bien sûr, d'autant plus que nous sommes dans cette Orangerie – territoire des jardiniers –, du fleurissement des jardins que nous avons fait à cette occasion, puisque les jardiniers de Trianon ont refléuri les massifs de Trianon en s'inspirant des bosquets qui sont présentés dans la Galerie des Cotelle. Je pense que l'ensemble aura un charme immense et que cela contribuera à accentuer encore, si besoin en était, la notoriété de ce domaine de Trianon qui, de plus en plus, voit venir les visiteurs. C'est d'abord une bonne chose car ce domaine lui-même pourrait exister partout ailleurs d'une manière autonome sans Versailles, mais aussi parce que, pour ceux qui viennent à Versailles et trouvent qu'il y a beaucoup de monde, il y a aujourd'hui une proposition majeure de visite en allant à Trianon. Je vous rappelle simplement qu'il y a encore dix ans, il y avait 500 000 visiteurs à Trianon, il y en a maintenant presque 2 millions. Je crois que ce sont nos efforts pour montrer Trianon qui portent leurs fruits et qui fait que l'on se dirige de ce côté-là de nos jardins.

J'ajoute que nous pourrons aussi admirer la Salle du Sacre restaurée, là encore grâce à nos mécènes, que nous avons sollicités très rapidement. Il s'agit des entreprises Plastic Omnium et AXA. Nous montrerons cette salle telle que nous ne l'avons jamais vue car elle n'avait pas été restaurée depuis le XIX^{ème} siècle.

Ouvrir Versailles, c'est en ouvrir les portes mais c'est aussi ouvrir Versailles au monde. Je voudrais faire mention de tout ce que nous faisons pour que Versailles se montre à l'étranger. L'exposition « Visiteurs de Versailles », que vous avez pu admirer pendant l'hiver, est en ce moment au Metropolitan Museum of Art à New York et remporte un magnifique succès. Nous suivons de près la fréquentation au MET et nous sommes tout à fait ravis du grand succès de cette exposition, qui est d'autant plus intéressante que sa scénographie est totalement différente de celle que nous avons proposée au château de Versailles. J'ajoute que c'est la première fois que le Metropolitan Museum accueille une exposition de cette envergure du château de Versailles et nous en sommes particulièrement fiers.

Les Américains peuvent actuellement profiter d'une autre exposition, dont on parle peu car elle est beaucoup plus petite, au Getty Museum à Los Angeles : ils peuvent admirer une partie de la collection des boîtes en laque de Marie-Antoinette. Là encore, dans les échanges importants qui sont faits entre les grandes institutions muséales du monde, je pense que nous donnons l'exemple avec le Louvre de la capacité de montrer nos plus beaux chefs d'œuvre à l'étranger et ainsi de recevoir, de la part de nos collègues étrangers aussi, leurs plus beaux chefs d'œuvre qui eux-mêmes nous permettent de faire des expositions importantes dans nos musées.

A l'automne, nous récidiverons encore pour ouvrir davantage le château de Versailles, en faisant un grand pas dans l'Histoire car nous allons proposer une exposition Louis-Philippe, qui sera la première du genre. Ce sera probablement un moment de redécouverte d'une partie du château de Versailles. Je ne rentrerai pas dans la querelle qui sied aux conservateurs de savoir si c'est une partie qui était nécessaire ou pas, mais elle a permis au moins une chose : de transformer la résidence royale en un château-musée. Je suis convaincue que si nous sommes ici aujourd'hui, c'est parce que Louis-Philippe, parfois peut-être avec trop d'autorité ou de fougue, a voulu faire de ce lieu un lieu qui reste le témoignage de notre Histoire à travers le temps.

Je rappelle d'ailleurs que Louis-Philippe figure sur la plaque des donateurs comme le premier donateur de Versailles, puisqu'il fit les travaux du château sur sa cassette personnelle. C'est assez émouvant de voir que nous rendrons ainsi, encore une fois, hommage à un donateur qui a permis de créer ce musée de l'Histoire de France. Ce sera également l'occasion pour nous d'ouvrir des salles que l'on voit peu – trop peu – : les Salles des Croisades, la Galerie des Batailles et les Salles d'Afrique, dont je n'avais jamais vu les grandes toiles, qui sont masquées au moment des expositions dans ces salles. Je pense que ce sera un moment important de redécouverte du château de Versailles.

Qu'on le veuille ou non, nous vivons aujourd'hui dans un monde global et cette expression s'applique aussi à la culture. Elle nous oblige : nous devons être présents dans le monde, nous devons montrer que nous représentons, surtout nous, les grandes institutions, la culture française dans le monde. Je ne vous dirai qu'un mot de toutes les manifestations qui ont eu lieu ici et qui montrent l'activité en matière de diplomatie culturelle du château de Versailles, grâce à l'engagement du président de la République Emmanuel Macron, qui a renoué avec la symbolique des grands établissements culturels, qui a renoué avec ce discours sur la culture de la France.

Je voudrais simplement citer l'exemple des échanges avec la Russie, puisque certains d'entre vous ont pu suivre avec nous les péripéties de la visite du président Poutine l'année dernière, au moment de l'exposition sur Pierre le Grand ; je suis allée à Saint-Pétersbourg il y a quelques jours avec le Président de la République et je peux vous dire que l'idée d'animer un dialogue de Trianon entre les Russes et les Français, fait son chemin. J'ai l'honneur de faire partie de la délégation française, peut-être comme la « concierge » de Trianon mais je suis ravie en tous cas d'en faire partie, et je peux vous dire que quand il est difficile de parler politique étrangère, il reste la culture et les mots de la culture pour nous rapprocher. Je crois que c'est vrai avec tous les pays du monde, nous en avons fait la démonstration avec la Russie mais vendredi soir l'Ambassadeur des Etats-Unis était ici pour assister à un concert. Pendant un moment de grâce avec l'Orphéo de Glück, on oubliait les furies du monde et on ne pensait qu'à celles de Glück. Je pense que c'est un moyen d'avancer dans les troubles et les chaos que nous devons affronter.

Mais je pense qu'on ne comprendrait pas qu'on aille en Australie, qu'on aille en Chine si on ne se préoccupait pas de ceux qui sont au plus près de nous. Ceux qui sont au plus près de nous, géographiquement parlant j'entends, sont souvent ceux qui en sont le plus éloignés. Et là aussi, grâce à vous tous, grâce à nos mécènes qui donnent vie à ces lieux, je crois que nous parvenons à densifier notre activité auprès des plus jeunes. Il y a quelques jours, j'accueillais

ici le ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Blanquer, qui est venu distribuer les Fables de La Fontaine à 500 enfants qui étaient ici à votre place, qui étaient sages comme des images et qui écoutaient les fables et qui sont repartis d'ici avec le sourire aux lèvres. C'est notre plus belle récompense. Certains d'entre eux nous ont dit qu'ils découvraient le château de Versailles pour la première fois. Ils seront ceux qui, demain, peut-être seront à votre place grâce aux souvenirs qu'ils auront eu de leur visite et c'est cette même démarche que vous menez, avec les Jeunes Amis de Versailles. Je pense que cette démarche est essentielle parce que nous avons une obligation impérative de faire venir les plus jeunes pour qu'ils transmettent cette culture comme nous, nous essayons de la transmettre.

Nous essayons de transmettre les savoir-faire, je n'en ai pas parlé aujourd'hui mais peut-être que Laurent Salomé vous en dira un mot un peu plus tard, je ne veux pas être plus longue. Cet effort de transmission est l'effort majeur qui nous incombe et je vous remercie de vous y associer car je pense que c'est en marquant l'Histoire qui s'écrit aujourd'hui que nous rendons hommage d'abord à tous ceux qui l'ont faite avant nous, et à tous ceux qui font vivre le château de Versailles aujourd'hui.

Ils ne sont pas là mais je voudrais remercier les équipes du château de Versailles : vous savez, c'est plus de 1000 personnes, qui ont des métiers très différents – je crois qu'il y a plus de 52 métiers ici – mais avec en commun la passion qu'elles ont pour Versailles. Même quand il arrive que les différends soient un peu vifs avec les uns ou les autres, il y a un moment où tout s'arrête : quand Versailles est attaqué. A ce moment-là, tout le monde fait front pour défendre l'image du château de Versailles et c'est ainsi que cette histoire peut durer.

C'est ainsi que nous allons pouvoir transmettre cette histoire aux générations futures et je vous remercie encore une fois d'y contribuer. Merci beaucoup. »

Le Président reprend la parole. « Madame la Présidente, chère Catherine, merci.

Voici notre ordre du jour :

- 1 - Rapport moral et des activités présenté par le Président
- 2 - Rapport financier présenté par le Trésorier
- 3 - Rapport du commissaire aux comptes
- 4 - Approbation des comptes de l'année 2017 et affectation du résultat de l'exercice
- 5 - Proposition de renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire
- 6 - Présentation du budget 2018 par le Trésorier et approbation du budget
- 7 - Exposé du Président sur les legs reçus et adoption des résolutions concernant le legs de Madame GENNERET
Vous avez eu connaissance du détail des 2 résolutions à voter, je vous demanderai de les approuver tout à l'heure.
- 8 - Projets 2018 et 2019 présentés par le Président
- 9 - Approbation des cotisations 2019
- 10 - Questions diverses

Voici le rapport moral et des activités de l'année 2017 ».

Nous sommes aujourd'hui 4 777 membres convoqués à cette assemblée, dont :

- 204 membres Bienfaiteurs
- 1 058 membres Sociétaires
- 3 513 adhérents, dont 153 Jeunes Amis
- et 21 membres à vie

Ces chiffres témoignent de votre fidélité, dont je vous remercie chaleureusement, mais aussi de la difficulté de renouveler et accroître le nombre de membres de la Société, ce qui est un enjeu majeur pour votre association.

La confusion avec la carte d'abonnement *1 an à Versailles, créée en 2010*, perdue et reste une des causes de la stagnation des chiffres que je viens d'évoquer. Nous organisons des réunions de coordination avec l'établissement public pour essayer de différencier la notion de carte d'abonnement (plutôt à rapprocher d'une offre de consommation instantanée) de celle d'ami (liée à la notion de mécénat en particulier). Un certain nombre de personnes confondent la carte d'abonnement avec celle de membre adhérent de la société des Amis ; il faudra réussir à dissiper ce malentendu. **Les activités** proposées dans les 3 programmes 2017 ont encore une fois été plébiscitées, avec 200 visites proposées, au château et « hors les murs » pour

5 000 participants. 1200 d'entre vous ont pu ainsi participer à une ou plusieurs activités.

Enfin 5 voyages ont été proposés : en Sicile, à Aix en Provence, en Hongrie, dans le Bourbonnais et à Heidelberg. Je rappelle que selon le schéma mis en place en 2016, les voyages contribuent au financement des projets de mécénat.

Je remercie très chaleureusement Madame Brigitte Brisset, membre du conseil d'administration, pour son implication enthousiaste dans l'organisation de ces voyages aux côtés de l'équipe de la Société.

2017 est la 2ème année d'existence des Jeunes Amis : nous avons eu 153 adhésions de jeunes amis, qui sont très bien réparties par tranche d'âge :

- 39 enfants de moins de 10 ans,
- 38 adolescents de 10 à 15 ans
- 76 jeunes de 16 à 25 ans

Les Jeunes Amis ont été associés en 2017 à 2 projets de mécénat :

- * la restauration d'une console « retour d'Egypte » du Grand Trianon
- * la restauration du buste de Jules César, initiée en 2016

Les Jeunes Amis ont tous reçu les « livrets de la collection jeunes Amis », racontant l'histoire de ces mécénats.

Ils ont été invités à des visites exceptionnelles en compagnie des conservateurs pour découvrir les œuvres. Pour mémoire :

- De 0 à 9 ans, les Jeunes sont invités avec leurs parents
- De 10 à 15 ans, les Jeunes Amis viennent seuls ou avec un ami et les parents les rejoignent pour un goûter
- de 16 à 25 ans, les Jeunes Amis viennent seuls ou avec un(e) ami(e) !

En 2017, votre société a contribué à l'enrichissement des collections du château avec 8 acquisitions ou dons d'objets:

- * 1 paire de Chenets livrés par Pitoin pour madame Elisabeth, préemptés par le château en novembre,
Cette acquisition a pu être financée grâce au legs de Madame Simone Baraille.
- * 1 paire de flambeaux Empire, acquis en vente publique grâce au Forum connaissances de Versailles
- * 8 planches illustrant le thème « de Paris à Versailles pour les Grandes Eaux » – vous pouvez les feuilleter sur notre site internet – un don de Monsieur Franck Paquette.
- * 1 almanach royal- un don d'un membre Sociétaire américain, Monsieur Slosser, par l'intermédiaire des *American Friends of Versailles*.
- * 2 vestales en biscuit de Sèvres grâce au mécénat de la Fondation La Marck, sous égide de la Fondation du Luxembourg
- * 1 assiette en faïence du Grand Commun, don de Monsieur Michel Descours.
- * 5 livres aux armes de la Dauphine, grâce au don de Messieurs Jérôme Plouseau et Christophe Caramelle.
- * 2 gravures, « Vue de Versailles » et « perspective du Luxembourg », ainsi que 5 jetons, dons de Monsieur Pascal Monté.

En 2017, nous avons aussi poursuivi notre engagement sur les campagnes de restauration du château, en signant les conventions pour :

- * 4 nouveaux bustes de la Cour de Marbre : un « romain bienveillant », adopté en mécénat collectif.
Septime Sévère adopté par Mlle Fauchoux- Bureau
Néron et Domitien, par Messieurs Constantin et Péan-Chatelain
Ainsi ce sont 20 bustes qui sont ainsi sauvés grâce à votre Société !
- * La copie du terme de Cérès a été installée dans le parc, grâce au financement de la restauration par la Société des Amis, en mécénat collectif – un financement qui a pu être bouclé grâce au mécénat des Voyages des Amis.
- * Un nouveau banc a aussi été installé dans le Bosquet du Théâtre d'Eau, adopté au nom de Madame Brigitte Coffre-Compagnion.
- * **Notre participation à la campagne de restauration des tableaux de la Galerie des Cotelles a pu se poursuivre grâce au partenariat avec la Fondation du patrimoine :**
L'affectation des fonds collectés en 2016 et en 2017 a été orientée vers la restauration de cinq tableaux, en vue de leur présentation lors de l'exposition consacrée à Jean II Cotelles, qui se tiendra au Grand Trianon du 12 juin au 14 septembre 2018.
Créé en 2015 pour favoriser les dons bénéficiant de l'avantage ISF, le partenariat permet désormais de faire un don pour les projets au château de la Société des Amis avec un avantage sur l'IFI.

En 2017, les grands chantiers de restauration se poursuivent, et comme je l'avais annoncé l'année dernière :

- * Votre Société s'est engagée aux côtés des *American Friends of Versailles* pour compléter la restauration de la salle des Gardes de la Reine, s'agissant des marbres, menuiseries, deux tableaux de Coypel, ainsi que les bronzes et plombs dorés. C'est un budget de 400 000 euros qui s'ajoute au financement de 800 000 euros des

American Friends. Ceci grâce à l'affectation du legs de Madame Yvonne Fortin et de vos nombreux dons.

- * En plus de la Bibliothèque de Marie-Antoinette, le legs de Monsieur Marcel Raynal permettra de financer le supplément de la bibliothèque, ceci dans le budget initialement prévu, compte-tenu du montant des marchés passés avec les entreprises.

Le Grand Livre du Mécénat s'est donc enrichi de toutes ces opérations. Il recense à ce jour 307 opérations depuis 1910.

A double entrée, par nom patronymique et par projet, il permet de conserver dans la mémoire de notre société les noms de tous ceux qui ont participé à la sauvegarde et à l'enrichissement de Versailles. Que tous soient remerciés !

Vous pouvez trouver et consulter un exemplaire sur les tables à la sortie de l'AG. La version numérique mise à jour est déjà consultable en ligne.

Vous pouvez visualiser les emplacements d'une centaine de ces acquisitions ou restaurations grâce au document « sur les pas des Amis dans le château », consultable en ligne ou dans nos bureaux.

Concernant les publications : En 2017, la Société a apporté son soutien à hauteur de 10 000 euros à la publication de l'ouvrage *Versailles en ses marbres* aux éditions Arthena, par Sophie Mouquin, membre du comité scientifique de *Versalia*.

Enfin en 2017, notre revue *Versalia* est de nouveau parue avant la fin de l'année, avec un numéro célébrant 21 ans de recherches présentées avec une riche iconographie. Nous avons aussi signé une convention avec la plateforme Persée, ce qui permettra de donner accès aux chercheurs à la version numérisée de tous les articles publiés depuis 1997.

Je salue ici :

- le directeur de la publication Jean Guéguinou,
- Véronique Bujon de L'Étang qui lui apporte un soutien précieux.

Ils sont tous deux membres du conseil d'administration.

Je remercie aussi tous les membres du comité scientifique dont l'implication dévouée et bénévole permet de poursuivre la collection.

Ainsi s'achève le rapport moral 2017, je tiens ici à remercier chacun des membres du bureau pour sa participation active et son dévouement, ainsi que chaque administrateur pour son engagement bénévole.

Il ne vous étonnera pas que je veuille remercier publiquement et chaleureusement l'équipe permanente de la Société : Bénédicte Wiart, Muriel Bello et Katelÿn Marme, ainsi que Gwendoline Khoudi qui a rejoint l'équipe pour développer les legs et le mécénat d'entreprises, les apprentis et les stagiaires pour tout le travail accompli : Alexandra, Sixtine, Louise, Khadidja et Sylvain.

Enfin notre Société bénéficie d'un appui considérable de la part de plus de 20 bénévoles (adhérents, sociétaires ou bienfaiteurs), pour

- l'accompagnement des visites,
- l'aide au bon déroulement de nos AG,
- l'organisation des voyages,
- la gestion administrative des membres,
- ainsi que des apports de compétence pour certains de nos projets de développement.

Le Président remercie chaleureusement l'équipe et les bénévoles et demande aux membres de l'Assemblée de les applaudir.

Le Président demande aux membres de l'Assemblée s'ils ont des questions.

Le rapport moral et le rapport d'activités sont soumis au vote de l'assemblée : vote à main levée.

Abstention : 0

Contre : 0

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Le Président donne la parole à Michel Delaveau, trésorier afin qu'il présente le rapport financier.

2 - Rapport financier présenté par Michel Delaveau, Trésorier

« Cette année se caractérise par l'importance des achats et dépenses en faveur du Château, qui se sont élevés à 935 528 €.

Je rappelle que l'application des règles comptables nous oblige à scinder l'activité de notre association en tranches annuelles où les dépenses réalisées pendant l'exercice ne correspondent pas toujours aux produits de cet exercice. Ainsi, l'obligation qui nous est faite de porter en fonds dédiés les dons ou les legs dont l'affectation a été prévue par le donateur ou le testateur, ne nous permet pas certaines années de faire parfaitement coïncider les produits et les charges d'où l'existence d'années bénéficiaires et d'années apparemment déficitaires.

Compte-tenu de ce que je viens d'énoncer, l'année 2017 se termine avec un déficit de 263 461 €, à comparer avec le résultat bénéficiaire de 563 994 € de l'année 2016. Vous aurez compris que ce déficit apparent n'a rien d'alarmant car notre situation nette, qui correspond au cumul de nos réserves, s'élève à 1 561 075 € à la fin de cet exercice.

En 2017 les dépenses en faveur du Château se sont élevées, comme je l'ai déjà indiqué, à 935 528 € et ont consisté principalement en :

- Restauration des marbres de la salle des Gardes de la Reine : 400 000 €
- Restauration du supplément de la Bibliothèque de la Reine : 198 480 €
- Restauration des tableaux de Cotelle : 159 453 €
- Achat de chenets : 117 000 €

Ces achats ont été financés par :

- des fonds dédiés (donc de dons et legs affectés des années antérieures) à concurrence de 369 768 €
- des dons affectés pendant l'exercice pour 239 598 €
- des excédents d'exploitation (hors opérations de mécénat) de l'exercice et de nos réserves antérieures pour 326 162 €.

Après l'utilisation des fonds dédiés antérieurs telle qu'elle vient d'être évoquée, le montant de ces fonds, restant à utiliser pour des achats futurs, s'élève à 3 041 522 €. Le détail figure dans l'Annexe des états financiers.

Nous n'avons pas comptabilisé de nouveau legs en 2017, mais nous vous demanderons tout à l'heure de vous prononcer sur un nouveau legs, celui de Madame Genneret, estimé pour votre information à 800 000 € pour sa valeur minimale.

Toutefois, à la suite de la ré-estimation des legs déjà comptabilisés en 2016, nous avons augmenté les fonds dédiés de 117 575€.

Les cotisations de l'année 2017 s'élèvent à 466 165 € contre 489 530 € l'année précédente soit en légère baisse de 4,77 %.

Les dons s'élèvent à 341 643 € (contre 152 133 € en 2016) grâce notamment aux dons collectés par la Fondation du Patrimoine soit 176 695 €. Ces dons ont été soit comptabilisés en fonds dédiés pour 50 724 €, soit comme nous l'avons vu, utilisés pour des achats au cours de l'exercice.

Les recettes des activités sont de 91 708,75 € contre 97 733,30 € en 2016 soit en légère baisse et les recettes provenant de Versalia ont été de 22 617,55 contre 14 147,81 l'année précédente. Cette augmentation est due au recouvrement de créances antérieures.

Les produits financiers ont fortement augmenté : 53 325 € en 2017 contre 25 164 en 2016. Je rappelle que l'essentiel de ces produits (51 755 €) correspond à la rémunération de notre contrat de capitalisation. Ce contrat s'est terminé en février 2018 et les risques de pénalités liés à des rachats anticipés ayant disparu, la totalité des produits constatés au 31 décembre a pu être prise en compte.

Les dépenses de frais généraux sont restées stables ainsi que les frais de personnel (248 841,61 en 2017 contre 242 484,99 en 2016).

Enfin, l'impôt sur les sociétés (2 530 €) correspond à l'imposition des revenus du contrat de capitalisation dont nous venons de parler.

La trésorerie s'élève à 2 942 944 € au 31 décembre 2017 contre 2 110 014 € l'année précédente. Cette augmentation est due à la trésorerie générée par la vente des biens provenant des legs. En conséquence, le montant des produits à recevoir a diminué.

Je vous rappelle également que les produits constatés d'avance, qui s'élèvent à 330 406 € au passif du bilan, correspondent aux cotisations de l'année 2018 encaissées avant le 31 décembre.

Enfin, le temps consacré par les bénévoles au cours de l'année dernière, a été de 3 226 heures (contre 3 027 en 2016), Ce temps représente environ 460 journées de travail consacrées à notre société d'amis. »

Le Président remercie Michel Delaveau et donne la parole à François Caillet, commissaire aux comptes afin qu'il présente son rapport.

3 - Rapport du commissaire aux comptes

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Société des Amis de Versailles relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils vous ont été communiqués.

Comptes annuels :

Ceux d'entre vous qui ont pris connaissance de notre rapport avant l'assemblée, ont pu voir que celui-ci a été profondément étoffé. En effet, la réforme européenne de l'audit qui a pris effet en 2017 a ajouté quelques paragraphes à ce rapport, par exemple concernant la responsabilité des administrateurs, des commissaires aux comptes, ou sur le fondement de notre opinion. Je ne vais pas en faire une lecture exhaustive mais je vais vous exprimer l'opinion que nous avons sur les comptes.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Nous exprimons donc une certification sans réserve et sans observations sur les comptes.

Conventions réglementées :

En ce qui concerne le second rapport, sur les conventions réglementées, je vous rappelle que celles-ci sont des contrats ou des accords qui seraient passés entre votre association et des sociétés dans lesquelles des administrateurs ou des membres de la direction auraient des intérêts. A l'issue de nos contrôles, nous vous informons que nous n'avons été avisés d'aucune convention entrant dans le cadre de celles-ci et qu'au cours de nos contrôles nous n'avons relevé aucune convention de cet ordre. »

Le Président remercie le commissaire aux comptes et fait un commentaire.

Certains peuvent avoir un problème de compréhension des fonds dédiés et non dédiés. Une année, l'association peut être largement bénéficiaire et, une autre, largement déficitaire. Cela ne signifie pas grand-chose par rapport à la réalité de ce qui est fait et sur l'état de la Société.

En fait, il faut comprendre que, lorsque nous recevons un legs dédié à une restauration, la Société réalise cette dernière pour le château et cela apparaît de façon neutre dans nos comptes.

Mais lorsque la Société reçoit un legs non dédié, il compte comme un produit l'année de son encaissement et il apparaît un bénéfice équivalent dans les comptes. L'année où la Société finance des travaux pour le Château équivalents au moment du legs, c'est une charge et la Société peut donc être déficitaire.

La Société, grâce aux legs, n'a jamais été aussi riche qu'en ce moment et je vous parlerai tout à l'heure d'une acquisition majeure sous condition suspensive. On peut donc être déficitaire en étant riche ou bénéficiaire en étant pauvre. Tout dépend si le legs est dédié ou non et de l'exercice sur lequel les opérations se produisent. Ceci est dû à la comptabilité particulière que nous devons tenir en tant qu'association reconnue d'utilité publique.

Ceci dit, nous allons pouvoir passer au vote, sauf s'il y a des questions particulières ou si des éclaircissements sont nécessaires.

Une membre de l'Assemblée, Madame Clément :

« Merci Monsieur le président ;

Vous me pardonnerez si je pose une question qui interfère avec ce que vous venez de dire. J'ai quand même été très surprise de voir l'augmentation très importante des charges externes, qui passent d'un petit million à 1 million 3. La différence est de 370 000€, pour un exercice où nous n'avons pas eu autant de ressources, de dons et de legs et on voit tout de même que les cotisations ne couvrent qu'une partie de nos charges et que donc il faut avoir des campagnes très actives d'encaissement de dons et de legs, je suppose. C'est ce qui nous permet d'avoir l'équilibre ? »

Monsieur Delaveau, Trésorier répond :

« En fait, ce poste de charges comprend les achats en faveur du château, dont les 935 000€ dont j'ai fait état tout à l'heure. Le gonflement de ce poste est lié à l'importance des achats et dépenses en faveur du château (qui ne sont pas des frais généraux). Ces actions sont financées grâce à des produits ou legs des années précédentes, comme expliqué auparavant. »

4 - Approbation des comptes de l'année 2017 et affectation du résultat de l'exercice

Le Président soumet l'approbation des comptes 2017 au vote à main levée de l'assemblée et l'affectation du résultat en report à nouveau.

Abstention : 0

Contre : 0

Les comptes et l'affectation du résultat au report à nouveau sont approuvés à l'unanimité.

5 - Proposition de renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire

Le mandat du Cabinet INTERNATIONAL AUDIT COMPANY, étant arrivé à terme, nous les remercions de leur accompagnement et je propose à cette assemblée son renouvellement.

Le Président appelle l'assemblée à voter à main levée en faveur du renouvellement du cabinet retenu en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire : INTERNATIONAL AUDIT COMPANY, représenté par Monsieur François Caillet, 46 rue du Général Foy - 75008 Paris

Abstention : 0

Contre : 0

Cette nomination est adoptée à l'unanimité.

Le Président rappelle que la loi Sapin 2 a supprimé du livre 8 du Code de commerce l'obligation de nommer un Commissaire aux Comptes suppléant quand le Commissaire aux Comptes titulaire est une personne morale pluripersonnelle. Cette disposition est entrée en vigueur depuis le 11 décembre 2016. Toutefois, la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant reste obligatoire du fait de l'existence d'un texte spécifique nous concernant : "Associations ou fondations qui reçoivent plus de 153K€ de dons (loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat – Article 4-1)".

Le Président appelle l'assemblée à voter à main levée en faveur du renouvellement du Commissaire aux Comptes suppléant : Monsieur Daniel de Beaurepaire, du cabinet INTERNATIONAL AUDIT COMPANY.

Abstention : 0

Contre : 0

Cette nomination est adoptée à l'unanimité.

Avant de redonner la parole à Michel Delaveau pour le budget 2018, le Président demande à ce que soit abordé le point 7 à l'ordre du jour concernant les legs : le vote concernant un legs ayant une incidence sur le budget à voter.

Le Président :

Deux legs acceptés par l'AG 2016 sont à présent clôturés. Il s'agit :

- du legs de Madame Yvonne FORTIN : le legs a été clôturé en 2017. Les fonds reçus, pour 106.372 euros, ont été affectés à la restauration de la Salle des Gardes de la Reine, selon le souhait exprimé « un projet lié à la rénovation et à la conservation intérieure du château ».

- du legs de Monsieur Lucien BEAUDET : le legs a été clôturé début mai 2018. Pour mémoire, Monsieur BEAUDET, décédé le 29 juin 2015, avait désigné la Société des Amis de Versailles comme légataire universelle à parts égales avec une autre association. Le montant net reçu pour ce legs s'élève 232 688,56€. L'affectation du legs reste à décider, Monsieur BEAUDET ayant indiqué dans son testament, une « orientation du legs pour la restauration ».

Deux legs acceptés lors de précédentes AG sont toujours en cours de gestion :

- Concernant le legs de Monsieur Jean-Claude HUBERT, accepté lors de l'AG 2016, la succession suit son cours. Pour mémoire, Monsieur HUBERT avait désigné la Société des Amis de Versailles comme légataire universelle à parts égales avec 4 autres associations. La part revenant à la Société des Amis de Versailles est estimée à 54 000€ environ.
- Le legs à titre particulier de Monsieur Bernard AUXENFANS pour un montant de 1 000€, accepté l'an dernier par l'AG, est actuellement bloqué, certains héritiers ne s'étant pas encore prononcés sur l'acceptation ou non de la succession.

Le legs de Madame Simone BARAILLE, approuvé par l'AG 2016, devrait, quant à lui, être clôturé dans le courant de l'année. Comme vous le savez, Madame BARAILLE, décédée le 5 juin 2015, avait désigné la Société des Amis de Versailles comme sa légataire universelle. Sur les 10 biens immobiliers reçus dans le cadre de la succession, 9 biens ont d'ores et déjà été vendus sur la partie haute de leur fourchette d'estimation. Ce jour, nous avons perçu 2 937 132.05€ dans le cadre de ce legs estimé à plus de 3 000 000 €, auxquels s'ajoute une assurance-vie pour un montant de 54 061.47€. Pour mémoire il reste encore un bien immobilier à vendre.

Madame BARAILLE a précisé dans son testament : « tout ceci en vue d'une acquisition XVIIIème ». 3 acquisitions ont déjà pu être financées pour 305 500 € :

- * Une paire de chenets livrés par Pitoin en 1778 pour Madame Elisabeth ;
- * Un plat d'entremets du service bleu céleste de Louis XV ;
- * Une commode transition réalisée par Riesener et livrée pour la salle des bains de Madame Elisabeth.

Nous avons aussi un nouveau legs. Il s'agit du legs de Madame Monique GENNERET, ancienne membre Bienfaitrice, décédée le 20 août 2017.

Exposé du Président sur les legs reçus et vote concernant le legs de Madame GENNERET

7.1. Aux termes d'un testament olographe en date du 8 octobre 2000, Madame Monique Marie Angelina GENNERET née LOUIS a désigné la Société des Amis de Versailles comme

légataire à titre universel pour la totalité de ses biens immobiliers et donne à l'association « toute liberté pour vendre les dits biens et affecter le produit de ces ventes à l'entretien ou à l'amélioration du château de Versailles ou à l'achat de meubles ou bibelots destinés à la décoration dudit château et en priorité aux Trianons ». En vertu de ce legs, la Société des Amis de Versailles a vocation à recevoir les biens immobiliers suivants :

- Bien n°1 - 83 bis rue Thiers 92100 BOULOGNE BILLANCOURT : 1 appartement de 2P de 52m²

- Bien n°2 - 36 avenue de la République 92100 BOULOGNE BILLANCOURT : 1 appartement de 2P de 39m²

- Bien n°3 - 2 square du Dragon 78150 LE CHESNAY : 1 appartement de 4P de 65m² environ

Le 18 décembre 2017, le Conseil d'administration a approuvé le legs consenti par Madame Monique GENNERET à la Société des Amis de Versailles.

Le Président soumet au vote l'adoption de la résolution suivante : « L'Assemblée générale autorise le Président à faire toutes démarches pour accepter le legs et régulariser tous actes le concernant et notamment la vente des biens immobiliers dépendant de la succession. L'Assemblée générale autorise en outre le président à déléguer ses pouvoirs à cet effet ».

Vote à main levée

Contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

7.2 L'Assemblée générale, après avoir accepté ce legs, donne tout pouvoir au Président, avec faculté de substitution, à l'effet de vendre lesdits biens immobiliers. Le tout aux charges et conditions qu'il avisera, dans le respect d'un prix minimum de cession, avant déduction des frais d'attestation :

7.2.1 83 bis rue Thiers 92100 BOULOGNE BILLANCOURT : 390 000€ net vendeur pour un bien vendu libre et 340 000€ net vendeur pour un bien vendu avec locataire

Vote à main levée

Contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

7.2.2 36 boulevard de la République 92100 BOULOGNE BILLANCOURT : 270 000€ net vendeur pour un bien vendu libre et 225 000€ net vendeur pour un bien vendu avec locataire

Vote à main levée

Contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

7.2.3 2 square du Dragon 78150 LE CHESNAY : 270 000€ net vendeur pour un bien vendu libre et 235 000€ net vendeur pour un bien vendu avec locataire

Vote à main levée

Contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Le Président remercie les membres de l'Assemblée ainsi que Maître Bertrand Chardon, membre du conseil d'administration, pour son implication importante aux côtés de l'équipe de la Société, permettant le bon suivi et le traitement de ces dossiers de legs.

Le président redonne la parole à Michel Delaveau pour le budget 2018.

6 - Budget prévisionnel 2018, par Michel Delaveau et approbation du budget

« Comme les années antérieures, il s'agit d'un budget de fonctionnement, c'est à dire qu'hormis certaines recettes de mécénat ou dons liés aux voyages et que nous pouvons dès maintenant estimer assez précisément, aucun autre don n'a été pris en compte. Toutefois le legs de Madame Genneret estimé à 800 000 € (pour sa valeur nominale) a été pris en compte car il a été approuvé par le Conseil d'Administration du 18 décembre 2017, et j'avais anticipé que vous l'approuveriez aujourd'hui. Ce legs étant un legs affecté, nous avons comptabilisé des fonds dédiés pour 736 000 € (car je vous rappelle que la dernière AG avait voté un prélèvement de 8% pour les frais de gestion, qui apparaissent en produits).

Les cotisations ont été fixées par prudence au montant budgété en 2017, soit 470 000 €.

Le montant estimé des recettes des activités, 110 000 €, est en légère augmentation par rapport à l'année précédente (100 000 €).

Comme il vient d'être indiqué, seuls les dons liés aux activités de voyages ont été pris en compte pour 15 000 €, car ils sont liés aux recettes prévisionnelles d'activités.

Les autres postes de produits et charges ont été estimés en fonction des recettes et dépenses constatées les années précédentes.

Un montant de 50 000 € a néanmoins été provisionné pour tenir compte des frais de communication, liés au développement de la notoriété et de la communication sur les legs.

Les frais de personnel tiennent compte également du recrutement de la personne chargée du développement du mécénat et des legs. Parallèlement, les recettes supplémentaires envisagées liées au développement du mécénat d'entreprises sont budgétées pour 48 000 €.

Compte tenu de ces différents éléments, le budget prévisionnel de l'année 2018 présente un solde bénéficiaire de 2 466 €. »

Le Président demande aux membres de l'Assemblée s'ils ont des questions sur ce budget prévisionnel.

Une membre de l'Assemblée :

« Dans l'avant-dernière ligne de produits, je vois « ventes = 21 000€ ». Dans charges, je vois « coût d'achat des produits vendus = 44 000€ ». Je fais une relation, c'est la vente de quoi ? C'est l'achat des produits qu'on va vendre ? Je ne comprends pas la différence, voilà. »

Monsieur Delaveau répond :

« Le coût d'achat des produits vendus correspond essentiellement à *Versalia*, qui est vendu au numéro mais aussi donné aux sociétaires et bienfaiteurs et aussi à 500 conservateurs de musées, ce qui ne génère pas de recettes liées à la vente. Le produit net des ventes de

Versalia est donc inférieur au coût d'achat des produits vendus. Dans les ventes, il y a également les cartes de vœux et certains livres (plus anciens) qui restent en stock. »

Le Président ajoute:

« *Versalia* fait partie de la troisième mission de la Société, quand on parle de développement culturel et de rayonnement culturel : c'est du mécénat culturel, en fait. Y a-t-il d'autres questions ? »

Un membre de l'Assemblée :

« Oui bonjour, Je voulais poser une question concernant les charges de personnel. Par rapport aux réalisations de 2016 et 2017, dans le budget 2018 il y a une augmentation de 33%. Quelle en est la justification ? »

Monsieur Delaveau répond :

« 33%, vous me surprenez un petit peu ; en 2017, 251 000€ en charges réelles. Il y a eu le coût de recrutement de Gwendoline, dont nous avons parlé tout à l'heure. Cette personne est notamment chargée du développement du mécénat et des legs. En contrepartie, nous avons tenu compte des recettes supplémentaires liées au développement du mécénat. Pour le mécénat, nous avons conclu un accord avec le château qui nous permet de le faire visiter à une douzaine d'entreprises par an, avec leurs clients, en dehors des heures ouvrables, moyennant un don de 20 000€ par visite. Ces visites permettent aux entreprises de tisser des liens privilégiés avec leurs clients. Il existe une autre partie, difficilement quantifiable mais néanmoins indispensable, ce sont les legs. Cette augmentation des coûts de personnel n'est pas liée à une augmentation substantielle du salaire des employés mais bien à l'embauche d'une personne de bon niveau qui s'assure de trouver des financements pour l'avenir de la Société. Le fonds de réserve constitué l'an dernier avait notamment pour objet de faire face aux dépenses que nous engageons dans le développement de la recherche de legs et de mécénats. D'ailleurs, concernant le legs que vous venez d'accepter, 8% de son montant sera affecté à ce fonds de réserve. »

Le Président soumet le budget prévisionnel au vote à main levée de l'assemblée.

Contre : 0

Abstention : 0

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

8- Projets 2018 et 2019

Le Président prend la parole :

« Qu'avons-nous déjà fait en 2018 et quels sont nos projets pour 2019 ?

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre Société vient de faire une acquisition majeure, sous condition suspensive de l'avis du conseil artistique qui siègera le 12 juin.

Il s'agit d'une commode de marqueterie à décor de croisillons et panneau central orné d'un vase de fleurs enrichie de bronzes ciselés et dorés avec dessus de marbre d'Alep, réalisée par Jean-Henri Riesener, qui a été livrée au château de Versailles le 18 décembre 1776 pour Madame Adélaïde, puis a été transférée à Bellevue à une date indéterminée. Le montant pour cette acquisition a été négocié à 3.5 millions d'euros avec les vendeurs.

Cette commode est exceptionnelle par son histoire et sa qualité. Son acquisition correspond tout à fait à la vocation de la Société des Amis car si nous voulons nous développer et faire

appel au mécénat ou à des legs, il faut montrer ce que nous sommes capables de faire et d'apporter au Château. L'acquisition de cette commode nous permettra de communiquer et j'espère qu'elle sera connue, comme l'est la commode dite de Maryvonne Pinault. Investir 3,5 millions d'euros dans la restauration de pièces, de salons, c'est bien, c'est utile, mais quand les gens visitent, personne ne sait que c'est la Société des Amis de Versailles qui a financé cette restauration. Par exemple, la Salle des Gardes de la Reine : qui saura parmi les 65 millions de visiteurs que ce sont les *American Friends of Versailles* et la Société des Amis de Versailles qui, à eux deux, ont investi 1 200 000€ pour restaurer cette pièce ? Il y aura un petit cartel dans un coin écrit en tout petit. Quand vous avez une commode comme celle d'Adélaïde, vis-à-vis des médias et du château, vis-à-vis de l'ensemble de l'environnement, c'est plus facile à faire savoir et plus facile d'attirer du monde vers la Société des Amis, et de faire savoir à un certain nombre de personnes qu'en « finançant » la Société des Amis de Versailles, il y a des financements majeurs qui arrivent au château avec des pièces exceptionnelles. Donc cela fait partie de la mission de la Société des Amis. de continuer à restaurer des pièces, des salons, etc, mais il faut également acquérir de temps en temps une pièce majeure pour embellir et enrichir les collections. Je voulais vous annoncer cette bonne nouvelle, sous la condition suspensive (mais c'est un peu formel) du Conseil Artistique. »

Une membre de l'Assemblée :

« Je voulais simplement demander sur quoi vous allez le financer : les fonds dédiés ou les fonds propres ? Ou un mix des deux ? Parce que ça représente une somme importante par rapport à nos immobilisations actuelles. »

Le Président :

« Nous avons la chance d'avoir reçu le legs de Madame Baraille, qui a demandé dans son testament à ce qu'on puisse acquérir des pièces importantes. Donc l'acquisition de la commode de Madame Adélaïde peut être financée par le legs de Madame Baraille pour une partie, auquel s'ajouteront d'autres dons et legs affectés. Si jamais nous n'avions pas suffisamment, nous pourrions toujours prendre sur les legs non affectés (auquel cas un déficit apparaîtra). Nous avons, ne serait-ce qu'avec le legs de Madame Baraille et d'autres legs, ainsi qu'avec un certain nombre de mécénats, la capacité de financer cette commode. Même après l'avoir financée, on pourra financer de très belles choses. »

Intervention de M. Delaveau :

« Nous avons 3 millions de fonds dédiés, nous allons avoir le legs de Madame Genneret évalué à 800 000€ et nous avons encore 1.5 million de réserve. Nous dépassons donc largement le coût de cette commode. »

Le Président :

« Pour répondre à Madame, si Madame Baraille avait fait un legs qui n'avait pas été un legs dédié et qu'on avait décidé de financer cette commode, on se retrouverait avec un déficit de plus de 3 millions d'euros. C'est pour ça que c'est assez complexe, cette notion de bénéfice et celle de déficit, en fonction de legs dédiés ou pas dédiés. J'avais essayé de l'expliquer tout à l'heure, mais ce n'est pas forcément évident. »

Une membre de l'Assemblée :

« Quand on participe aux visites-conférences, il arrive que l'on passe près de meubles acquis par les Amis. On ne le sait pas, c'est écrit nulle part ! »

Le Président :

« C'est un problème de communication, mais vous avez l'information dans le document qui a été élaboré en 2017, dans lequel il y a une centaine de pièces acquises par la Société des Amis qui sont positionnées dans Versailles. Bénédicte va sans doute pouvoir expliciter un peu plus. »

Bénédicte Wiart :

« Oui, c'était exactement le but du livret qui avait été remis à l'Assemblée générale de l'an dernier : de vous permettre de situer ces acquisitions dans le château. Nous avons apporté un exemplaire que vous pouvez consulter ici, mais vous pouvez retirer votre exemplaire, si vous ne l'avez pas encore, au bureau des Amis. Vous pouvez aussi le feuilleter en ligne. Il ne recense pas les quelques 300 opérations de mécénat faites par les Amis depuis 1907, mais une centaine de réalisations visibles actuellement dans le château, que ce soit les restaurations ou les acquisitions. »

Le Président : « Avez-vous encore des questions concernant cette magnifique commode réalisée pour Madame Adélaïde ? Pour être tout à fait précis, elle a été livrée à Versailles le 18 décembre 1776 pour Madame Adélaïde. Elle a été ensuite transférée à Bellevue à une date indéterminée. Il y a une traçabilité totale sur cette commode : il n'y a pas de risques, j'insiste ! J'en profite pour vous signaler que la Société des Amis n'est nullement impliquée dans le scandale des faux meubles : nous n'avons financé aucun meuble sujet à caution – Bénédicte avait vérifié, ainsi que le château. »

Le Président reprend la parole :

« Pour continuer sur nos projets 2018-2019, plusieurs acquisitions ont aussi été faites en 2018 grâce à votre Société, pour une valeur d'un peu plus de 200 000 euros :

* j'ai déjà cité les acquisitions faites grâce au legs de Madame Baraille : commode de Madame Elisabeth et plat à entremets du service bleu céleste de Louis XV ;

* un plat aux armes de France du service pour Louis XV en porcelaine de Chine Yongzheng a également rejoint les collections grâce au Comte Edouard de Royère, ainsi que plusieurs jetons grâce à Monsieur Pascal Monté.

- **La convention de mécénat pour La restitution des tissus de la Méridienne a été enfin signée en janvier 2018**, pour un engagement de 450 000 euros, comme je vous l'avais annoncé l'année dernière.

Enfin ! Après l'achèvement de la restauration architecturale en mars 2015, les travaux de recherche de la conservation ont été plus longs et complexes que prévus, pour définir le cahier des charges.

Le retissage du pou-de-soie en broché mécanique et la passementerie concerneront les draperies de croisées, d'alcôve et de l'ottomane, deux coussins et un rondin, ainsi que deux fauteuils.

Cela permettra de terminer la restauration avec une mise en situation de cette pièce d'exception dans toute son intimité, telle que l'avait souhaitée Marie-Antoinette.

La restitution des broderies, qui pourra être envisagée par la suite, avec le financement de la Société ou d'un autre mécène, concernera la couverture de l'ottomane, l'assise et le dossier des deux fauteuils, avec un budget qui ne peut toujours pas être estimé aujourd'hui.

- **Le chantier de restauration de la Chapelle Royale** a commencé cette année grâce à un mécène privé très important, et votre Société a bien sûr souhaité s'associer à la nouvelle campagne lancée par le château concernant la restauration des statues. Chacune des 30 statues concernées peut-être adoptée pour 10 000 €. La Société a choisi de restaurer la sculpture de Saint Luc en mécénat collectif, ainsi que celle de Saint Ambroise en projet Jeunes Amis pour 2019.

Si vous souhaitez adopter une statue en entier, n'hésitez pas à nous en faire part !

- **Dans le cadre des projets Mécénat des Jeunes Amis**, un nouveau livret a été finalisé en avril 2018 concernant la restauration du Buste de Jules César. Le prochain projet auquel seront associés les Jeunes Amis concernera la restauration du tablier du canot de Marie-Antoinette, qui rejoindra ensuite la Galerie des Carrosses.

Compte-tenu de la présentation des boîtes en laque de la collection de Marie Antoinette au Getty de Los Angeles en 2018 et en 2019, le projet concernant la restauration d'une dizaine de ces boîtes sera associé ultérieurement aux Jeunes Amis. Je vous ai aussi parlé tout à l'heure de Saint Ambroise : ce sont des projets très diversifiés qui nourriront ainsi la curiosité et l'intérêt de nos jeunes Amis.

Le développement des Jeunes Amis pourrait s'intensifier en 2019, compte-tenu de l'intérêt témoigné par la Ministre, Madame Françoise Nyssen, et par ses équipes en charge de la mise en place du PASS CULTURE. Une réflexion a ainsi été engagée par l'équipe de la Société sur le référencement de l'adhésion Jeune Ami dans ce projet. Je rappelle qu'il s'agit en 2019 d'offrir à tout jeune de 18 ans un crédit de 500 € à dépenser en offres culturelles : livre, spectacles, abonnements, cours de musique..., parmi des offres géolocalisées, référencées dans une application mobile - pour téléphones portables.

Les services aux membres continuent de s'améliorer, notamment grâce à l'espace réservé aux membres sur internet.

Une actualité de cette année est l'application depuis le 25 mai du Règlement européen relatif à la protection des personnes physiques, à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit RGPD. Il s'applique à toute entité qui collecte, traite et stocke des données personnelles.

La Société des Amis de Versailles attache une grande importance à la protection de vos données à caractère personnel, ainsi qu'au respect de vos souhaits dans ce domaine.

La prochaine fois que vous vous connecterez à votre espace membre, il vous sera demandé de prendre connaissance de la politique de la Société des Amis de Versailles et de donner votre consentement pour le recueil et autres traitements de ces données vous concernant, tels qu'énoncés aux termes de cette politique. Pour les personnes n'utilisant pas internet, cette démarche leur sera proposée lors du renouvellement en novembre.

Nous maintenons en 2018 nos efforts de communication

- Sur les réseaux sociaux : nous avons franchi il y a quelques jours le cap des 6 300 suiveurs fidèles sur Facebook et 2 571 sur Twitter. Un groupe a aussi été créé sur linkedin avec aujourd'hui 230 participants
- Plusieurs films peuvent être visionnés sur la chaîne Youtube de la Société, dont celui de notre AG l'an dernier.
- Enfin pour la 3ème année, la Société participe au **Go Sport Running Tour, dimanche 17 juin 2018**, qui contribue – par les frais d'inscriptions des coureurs, au mécénat des sculptures du parc. Une centaine de coureurs de 5 à 60 ans participeront aux courses dimanche (de 15 km à 400m, dont la course des princesses de 8 km), en portant les couleurs des Amis. N'hésitez pas à venir les encourager dimanche prochain et à rencontrer l'équipe dans la tente de la Société des Amis.

Les projets que je proposerai pour la Société en 2019 n'ont pas changé depuis l'année dernière, avec une double ambition :

- **La diversification des ressources financières de l'association :**
 - * Par les Legs et Assurances-vie : [En effet, les dispositifs permettant de flécher les droits de succession vers le château par l'intermédiaire de la Société des Amis, restent peu connus.]

Je voudrais revenir sur les legs et citer ce que j'avais dit l'année dernière en prenant un exemple : je pense que notre avenir passe par les legs et d'ailleurs, beaucoup d'associations d'utilité publique s'y intéressent. Vous devez être inondés dans vos boîtes aux lettres de suggestions et de demandes.

Sachez quand même que c'est une solution très intéressante pour flécher vos droits de succession. Je vais reprendre un exemple simple : une personne qui n'a pas d'héritiers directs et qui voudrait transmettre à son neveu ; cette personne détient un patrimoine de 100. Les droits de succession sont de 55 d'oncle à neveu, donc le neveu touchera 45 net, après avoir versé les droits.

Si vous décidez de faire un legs à charge à la Société des Amis de Versailles de 100, en précisant « je vous demande, vous, Société des Amis de Versailles, de léguer 45 à mon neveu », le neveu percevra exactement ce qu'il aurait eu si vous aviez légué en direct. La Société des Amis de Versailles va donner 45 au neveu, va verser à l'Etat 55% sur les 45 versés au neveu, soit 24,75. Il va donc rester dans les mains de la Société des Amis de Versailles 30,25.

C'est une façon de flécher les droits de succession et l'impôt. . Donc, en faisant ce legs avec charge, c'est simplement dire au fond : « je préfère, plutôt que les 55% de droits de succession aillent dans la masse de Bercy, que 24,75 aillent dans les caisses de l'Etat et 30,25 aillent au château de Versailles, par l'intermédiaire de la Société des Amis.

Nous devons faire connaître ce dispositif. Gwendoline, qui a été embauchée en grande partie pour développer cette activité, a reçu une cinquantaine de notaires récemment, notamment des notaires du département des Yvelines et des départements périphériques et nous allons recommencer à faire ce genre de manifestations. On leur fait visiter les Grands Appartements et la Galerie des glaces, etc. en dehors des horaires du public et ensuite on a fait un petit cocktail dans les salons de la Société des Amis. Notre objectif ? Quand ils ont en face d'eux leurs « clients », les personnes qu'ils vont conseiller, qu'ils pensent justement aux legs à charge et donc à la Société des Amis. La Société des Amis est en train d'élaborer un certain nombre de prospectus incitant aux legs, à l'assurance-vie, etc. qui vont être déposés dans les salles d'attente des notaires. Mais c'est plus facile de déposer dans les salles d'attente des notaires qui sont venus visiter la Galerie des Glaces en dehors du public, qui ont été reçus par la Société des Amis, avec qui on a pu échanger, que si on envoyait directement 50 exemplaires à un notaire. Il risquerait de mettre les prospectus dans un coin et qu'il ne les mettent jamais dans sa salle d'attente.

L'objectif est donc de sensibiliser les prescripteurs.

Quels sont-ils ? Vous avez les notaires, les conseillers en gestion de patrimoine, les banques privées. Un certain nombre de grandes banques privées ont des conseillers patrimoniaux, des responsables de l'ingénierie patrimoniale et si on les sensibilise, ce que l'on a fait en recevant un certain nombre, ils auront tendance à en parler à leurs clients. Il y a quand même beaucoup de personnes qui n'ont pas de succession directe / de successeur direct et qui sont intéressés pour avoir des informations. Donc à nous de faire ce qu'il faut pour faire connaître la Société des Amis.

Pour rappel, ses missions sont au nombre de 3 : participer à l'embellissement des collections – et la commode de Riesener pour Madame Adélaïde est un bon exemple –, participer aux restaurations – les pièces et salon de la Méridienne, la Salle des Gardes de la Reine sont de bons exemples –, et enfin participer au rayonnement culturel du château – par exemple, le financement de livres et autres.

Donc, nos objectifs de cette année et des suivantes sont : développer les legs, développer le fait que la Société des Amis devienne bénéficiaire d'un certain nombre de contrats d'assurance-vie et, naturellement, développer le mécénat d'entreprise.

N'hésitez pas à contacter l'équipe de la Société des Amis, et à en parler autour de vous.

- * Par le mécénat d'entreprises ETI et PME, en synergie avec l'Etablissement public pour ne pas faire des doublons avec leur propre recherche de mécènes. [Je vous en ai déjà parlé, n'hésitez pas à solliciter l'équipe pour plus de précisions.]

On en profite pour aider les PME et ETI à se développer. Quand une entreprise, petite ou moyenne, fait venir une vingtaine de clients ou de prospects et qu'on leur fait faire une visite des Grands Appartements, de la Galerie des glaces en dehors des heures ouvrables et qu'ils font ensuite un cocktail dans les salons de la Société des Amis, ça conforte l'entreprise dans ses relations avec ses clients. Je l'ai peut-être déjà raconté à certains, mais un chef d'entreprise, qui avait organisé un tel événement par l'intermédiaire de la Société des Amis l'année dernière, me disait que quand il emmenait un client chez

Ledoyen, 2 ans après le client lui disait « j'ai mangé chez Ledoyen » mais il ne se souvenait pas que c'était avec lui ! Il a emmené ses clients, il y a 9 mois, dans la Galerie des glaces et dans les salons de la Société des Amis, et désormais, quand il rencontre ses clients, ces derniers ne lui parlent que de la visite du château de Versailles, et l'associent à cette visite.

Donc une telle opération de mécénat et de relation clients est gagnant-gagnante pour une entreprise: l'entreprise conforte sa relation clients et la Société des Amis reçoit des dons lui permettant de financer ses missions. Ce type d'opérations permet aux entreprises françaises de se développer.

D'ailleurs, le président Macron l'a bien compris, en utilisant Versailles pour accueillir Poutine, et en recevant au Château 140 grands patrons lorsqu'ils étaient sur la route du Forum de Davos, notamment, des patrons des grandes entreprises américaines de la nouvelle économie. Les échos que j'ai eus après étaient que ces grands patrons avaient tous des regards d'enfants quand ils ont découvert le Château ; ils ont été éblouis par Versailles.

Voilà donc nos actions, profiter des visites du château pour développer les legs et le mécénat.

- **Le développement du nombre de membres et la création de nouvelles générations d'Amis**

*Nous continuerons avant tout à travailler avec l'Etablissement public sur la clarification de la différence entre la carte d'abonnement « 1 an à Versailles » et la proposition « Ami de Versailles », car la confusion perdure et il est temps de clarifier le positionnement des deux propositions : on achète une carte d'abonnement d'un côté, alors que de l'autre on rejoint la seule association privée qui aide le château depuis 100 ans et on reçoit une carte en remerciement !

* ensuite nous intensifierons notre communication, notamment pour faire connaître l'adhésion Jeune Ami,

Enfin et surtout je voudrais que chacun des Amis se sente Ambassadeur de la Société des Amis du château,

- * pour contribuer aux projets aux côtés du château, pour des acquisitions et des restaurations,
- * pour faire connaître ces projets et les propositions d'activités culturelles de la Société.

Pour mémoire en 2014, à la question : « comment êtes-vous devenu un Ami », une de vos réponses a été « je suis tombé amoureux du château ». A vous donc d'être ambassadeur et de faire tomber plus de monde amoureux du château !

Le Président demande aux membres de l'Assemblée s'ils ont des questions sur les projets 2018-2019.

Un membre de l'Assemblée :

« Dans les projets d'acquisition, comment est fixé le prix des objets achetés – on a parlé d'une commode à 3 millions et demi d'euros ? »

Le Président :

« Très bonne question. En fait, ce n'est pas nous qui fixons le prix, nous passons notre temps à essayer de le faire baisser. Le prix maximum est défini par une Commission d'Acquisition ; mon voisin qui en fait partie à titre personnel peut peut-être vous expliquer comment cela se passe en quelques mots. »

Jean Guéguinou – vice président :

« La commission d'acquisitions ne fixe pas les prix. Elle est consultée et émet des avis pour les acquisitions sur le marché ou dans le cadre des marchés de gré à gré. Elle peut aussi recommander un montant maximum à ne pas dépasser lors des ventes publiques que l'état décide ou non d'exercer un droit de préemption .Il y a généralement des négociations entre le vendeur ou son représentant et l'acheteur . Les tractations peuvent être longues. En ce qui concerne la commode à laquelle vous faites allusion il est évident que la négociation a été serrée et la Société des Amis a été constamment tenue informée de son déroulement comme l'a été la commission des acquisitions.»

Le Président :

« Pour reprendre le processus, il est fréquent que la direction du musée et les conservateurs soient mis au courant, par un canal ou par un autre, d'un objet qui va être vendu ou être mis sur le marché – de gré à gré ou en ventes aux enchères – et qu'on s'adresse à la Société des Amis. Dans ce cas-là, ils nous disent « On aimerait acquérir cet objet sous réserve que la Commission d'Acquisition soit d'accord, qu'un certain nombre d'organismes et de commissions soient d'accord pour un montant maximum de (tant) ». A ce moment-là, si c'est une vente aux enchères, on sait que, si la Société des Amis est d'accord, on fait une réunion du bureau de la Société des Amis pour décider de suivre ou pas. Si on décide de suivre, on pourra acquérir cet objet pour un montant maximum qui est le montant défini en fait par la direction du musée et on ne dépassera jamais ce montant. Il faut donc que la direction du musée et que les différentes commissions soient d'accord sur l'objet, le montant et le fait que nous puissions acquérir, en votre nom - celui de la Société des Amis-, cet objet. Là, en l'occurrence, c'est un meuble qui avait été annoncé sur le marché autour de 5 millions d'euros. Pourquoi 5 ? Je ne saurais vous dire car d'autres ont été annoncés beaucoup plus ou beaucoup moins cher. La direction du musée et la conservatio nous ont dit : « on peut aller jusqu'à 3 millions et demi d'euros ». Il a fallu se battre pour arriver à négocier à 3 millions et demi d'euros, puisque les vendeurs en voulaient beaucoup plus. Pour tout vous dire, le mandataire (c'est une grande maison de ventes) Christie's, assez sensible à l'argument que ça reste en France, a fait des efforts sur sa commission, puisqu'il aurait touché beaucoup plus si ça avait été une vente aux enchères qui aurait peut-être atteint 5 millions. La famille qui vendait ce meuble, qui est une famille très attachée à la France, a fait aussi des efforts en acceptant l'idée de le vendre moins cher que ce qu'ils auraient pu en tirer sur le marché international. Et nous, nous avons fait tout ce qu'il fallait pour faire baisser le prix, pour arriver à un prix qui soit « raisonnable », donc ces 3 millions et

deuxième . Voilà comment ça s'est passé mais ce n'est jamais la Société des Amis qui décide d'un prix.

Je peux vous dire, je ne citerai pas le peintre en question, mais il y a un an et demi, on nous avait demandé si nous étions « prêts à acquérir un tableau pour un prix de ... », on a répondu « Nous, on trouve ça trop cher ». Le château est revenu en disant « On a renégocié avec le vendeur » mais nous avons répondu à nouveau « On trouve ça encore trop cher ». Tout compte fait, on a fini par dire non et le château a acheté sur ses fonds propres, mais beaucoup moins cher que ce qu'en voulait le vendeur au début. De toute façon, même quand on n'achète pas, on peut servir à quelque chose. Croyez-moi, nous sommes redevables de votre argent et de l'argent du contribuable, puisque c'est aussi l'argent du contribuable dans la mesure où ça donne droit à des avantages fiscaux. Je pense que notre job, c'est de dépenser le moins d'argent possible pour le plus possible d'acquisitions. »

Jean Guéguinou :

« Il est important de noter que lorsqu'il s'agit de ventes publiques une somme maximum à ne pas dépasser est toujours fixée. Mais il peut y avoir de bonnes surprises car il arrive que le montant atteint soit inférieur, et parfois même nettement inférieur, au maximum retenu. Cela vient d'être le cas pour un objet acheté par le Château »

Le Président :

« Je n'avais pas vu que Laurent Salomé, directeur du musée, est ici présent mais tout à l'heure, avant qu'il ne nous parle, on va lui demander qu'il nous explique comment ça se passe concrètement. C'est la meilleure solution. Comme ça, vous aurez une réponse à la question.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

Le Président propose aux membres de l'Assemblée de traiter le point prévu à l'ordre du jour sur les cotisations.

9 – Approbation des cotisations 2019

Les cotisations existantes ne changent pas. Je souligne qu'elles n'ont pas changé depuis 2009 !

Le tableau qui s'affiche à l'écran indique :

- d'une part les cotisations sur lesquelles je vous demande de voter.
- d'autre part, à titre informatif, le montant de l'avantage fiscal pour chaque adhésion, qui donne droit à une réduction d'impôt de 66% sur ce montant pour un particulier.

Le Président soumet les montants des cotisations 2019 au vote à main levée de l'assemblée.

Contre : 0

Abstention : 0

Les montants des cotisations 2019 sont adoptés à l'unanimité.

SOCIETE DES AMIS DE VERSAILLES

Montant des cotisations 2019

		Montant	Montant du reçu fiscal	Coût**
ADHERENT	Jeune Ami (0-25 ans)(Duo inclus)	50 €	10 €	43 €
	Individuel	60 €	20 €	47 €
	Individuel option Duo	90 €	20 €	77 €
	Couple	90 €	30 €	70 €
	Couple option Duo	150 €	30 €	130 €
SOCIETAIRE	Individuel	170 €	130 €	84 €
	Individuel option Duo	200 €	130 €	114 €
	Couple	255 €	195 €	126 €
	Couple option Duo	315 €	195 €	186 €
BIENFAITEUR	Individuel (Duo inclus)	600 €	500 €	270 €
	Individuel (Duo inclus) option Catalogues	800 €	550 €	437 €
	Couple (Duo inclus)	800 €	650 €	371 €
	Couple (Duo inclus) option Catalogues	1 000 €	700 €	538 €

**coût après réduction d'impôt pour les particuliers, de 66% sur le montant du don inclus dans l'adhésion (montant du reçu fiscal)

Le Président prend la parole : « Je donne à présent la parole à la salle, en demandant à ceux qui prennent le micro de bien vouloir se présenter. »

Une membre de l'Assemblée :

« Oui bonjour, je vous avais déjà contacté via les réseaux sociaux : depuis un mois et demi environ, je rencontre un problème au moment de rentrer dans le château au niveau de l'accès coupe-file. Il semblerait que le château ait augmenté ses ventes de billets coupe-file horodatés vendus au public, qui donnent accès au château à 9h-10h-11h etc. Par rapport à ces personnes, nous ne serions pas prioritaires : à deux reprises déjà, on m'a demandé de faire la queue derrière ces coupe-files et ça a conduit à une attente d'une heure, une heure et demi. Je suis d'accord, c'est les samedis, c'est les dimanches ; en revanche, pour moi, un accès coupe-file est un accès coupe-file. »

Monsieur Salomé :

« Bonjour à tous, un petit mot avant d'intervenir tout à l'heure, je serai d'ailleurs bref tout à l'heure car c'est une longue après-midi. Je ne sais pas si je suis le mieux placé pour vous répondre, mais je peux vous dire simplement que c'est tout à fait anormal qu'on fasse une hiérarchie entre les coupe-files : vous avez un accès coupe-file comme les personnes qui achètent un billet coupe-file. Il est vrai que le nombre de personnes disposant d'un accès coupe-file devrait augmenter puisque c'est en principe la solution qui va permettre de normaliser cet accès qui est, comme vous le savez peut-être, très compliqué au château. Néanmoins, tout cela doit être géré de façon globale et je pense qu'il y a certainement eu une erreur à un niveau qui sera identifié. Evidemment, on ne peut pas faire entrer les Amis derrière les coupe-files : les Amis sont coupe-file, il s'agit de prendre en compte, de bien prévoir le nombre de personnes qu'il faut faire entrer à un moment donné. Mais il faut savoir que la gestion des coupe-files est un casse-tête infernal, je l'ai aussi connu au Grand Palais : quand on doit gérer un nombre important de visiteurs à billet coupe-file qui eux-mêmes se retrouvent à faire la queue assez longtemps et qu'à côté les malheureux qui n'ont pas de billet coupe-file qui, eux, se retrouvent avec un temps d'attente vertigineux, ça finit presque par être encore plus compliqué. Mais un jour il faudra peut-être arriver à l'organisation complète de l'accès au château, puisqu'on sait qu'on a un problème sérieux à régler et que la fréquentation n'a pas de raisons de diminuer. Mais là je pense qu'il y a vraiment une anomalie, donc j'en prends note et on règlera ça. Si ça se reproduit, faites-le savoir. »

Le Président :

« Je vais en profiter pour vous poser la question qui a été posée, puis on clôturera formellement l'Assemblée générale et je vous passerai la parole pour votre exposé. La question était la suivante : « Comment sont déterminés les prix des objets ? ». »

Monsieur Salomé :

« Là aussi c'est un grand sujet, presque aussi compliqué que l'accès au château. C'est un marché, le marché de l'art, dans lequel chacun essaye de se battre pour obtenir les meilleures conditions. Les vendeurs, les propriétaires ont leurs arguments pour dire que leur

objet est le plus beau du monde et nous essayons de baisser, de baisser par tous les moyens. Ce serait compliqué de vous faire une démonstration complète sur cette commode, dont je pourrais vous parler encore quatre heures.

On peut rappeler simplement que la précédente commode de Riesener acquise par le château dont le Président parlait à l'instant, qui est dans la Bibliothèque de Louis XVI, a coûté plus du double. Là, évidemment, on était chez le Roi et, avec cette future commode, nous ne sommes que chez la fille de Louis XV. Mais enfin, c'est une somptueuse commode de Riesener, parfaitement documentée avec un ornement magnifique. On l'a analysée au laboratoire de recherche des musées de France et tout est impeccable. Elle a sa place qui l'attend, donc on est dans le cas de figure absolument merveilleux où on retrouve un grand meuble qui reprend sa place dans des appartements existant toujours dans leurs configurations inchangées et ouvertes au public. C'est vraiment un cas qui ne se présente pas souvent. Alors que vous avez aperçu la petite commode, de Riesener également, plus modeste, de la salle des bains de Madame Elisabeth : l'appartement de Madame Elisabeth n'existe plus mais on sait que cette commode était tout à fait équivalente à ce qu'on pouvait trouver dans la pièce des bains de la Reine elle-même, donc on peut aussi, bien sûr, lui trouver une place. Et avec Madame Adélaïde, on a le meuble incontournable.

Une des difficultés, pour juste dire un mot de ce marché, c'est que le mot « Versailles » est magique à tout point de vue : il nous attire des donateurs et des legs, mais excite aussi beaucoup les acheteurs d'œuvres d'art. Il y a toujours le risque que les prix soient multipliés par deux, par trois dès qu'on a identifié qu'un objet vient de Versailles. Il arrive quelquefois que nous soyons les seuls à le savoir, ce qui est très bien. Malheureusement, le plus souvent, nous ne sommes pas les seuls à le savoir et il est vrai que cette provenance peut, d'abord, rendre l'objet plus attractif. Deuxièmement, nous surveillons beaucoup ce danger, que le marché sache que le château de Versailles doit acquérir absolument tel ou tel objet et donc, pousse un petit peu les prix à la hausse, sachant que nous pouvons rarement résister. On essaye donc d'être très discrets et de démontrer autant que possible la prudence, quitte à renoncer. C'est pour ça que le Président vous parlait tout à l'heure des montants butoir qui sont toujours dans les commissions d'acquisition : c'est très important de dire qu'au-delà d'un certain prix, même si nous tenons absolument à cet objet, ça n'est pas raisonnable de l'acquérir, parce qu'on joue le jeu d'une surenchère qui peut nous être fatale à terme. C'est donc très important de dire : « ce meuble ne peut pas être acheté au-delà d'un certain prix ». En l'occurrence, je crois qu'on est dans une chose tout à fait correcte avec cette commode de Madame Adélaïde. On est certains que s'ils avaient obtenu le certificat d'exportation et si elle avait été vendue en toute liberté, on a un certain nombre d'amateurs étrangers qui l'auraient achetée beaucoup plus chère que ça. »

Le Président :

« Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions avant de clore cette Assemblée générale ? »

Un membre de l'Assemblée : « Existe-t-il un tarif préférentiel pour l'entrée des voitures dans le parc pour les adhérents des Amis de Versailles ? »

Le Président : « Cette question nous a été posée l'an dernier est nous y avons déjà répondu par « non ». »

Une membre de l'Assemblée :

« Pour quand est prévue l'ouverture des appartements de la Reine ? »

Monsieur Salomé : « Très bonne question. Le chantier a pris un retard assez important du fait de son énormité et de sa complexité. Mais maintenant nous avons une livraison de l'essentiel du chantier en septembre, de façon certaine avec un ou deux éléments encore pour lesquels les architectes pensent qu'il y aura des retards possibles. En gros, le chantier est vraiment livré en septembre et nous attaquons l'étape suivante : le test de la mise en route du système de contrôle du climat (notamment de la sécurité incendie et de contrôle climatique). Il ne s'agit pas de se précipiter pour remeubler sans savoir comment tout cela va fonctionner, donc il y a une petite phase de sécurité. Ensuite, il y a des travaux supplémentaires de restauration des décors, puisqu'en fait ce chantier très ingrat n'est qu'un chantier technique : de traitement d'air, de sécurité incendie ; à l'intérieur du chantier, il n'y a donc pas d'améliorations de l'état du château. On a pu réintégrer dans le projet quelques travaux de restauration, qui vont prendre jusqu'à la fin de cette année. La date prévue de réouverture, c'est juste après la grande saison Louis-Philippe (l'exposition Louis-Philippe et la réouverture des salles de la galerie historique, c'est jusque début février), donc nous pensons rouvrir les Appartements de la Reine vers fin février 2019. Quant au Salon de la Paix, il sera accessible vers l'automne 2019 (en octobre 2019), complétant ainsi le circuit des Grands Appartements. »

Le Président prend la parole : « Avant de clore cette assemblée générale, je souhaiterais que nous ayons tous une pensée pour les Amis qui nous ont quittés cette année, en particulier **Monsieur Hubert de Givenchy**, membre du Conseil d'Administration de 1993 à 2012 et Vice-Président du Comité d'Honneur. Nous tenons ici à rendre hommage à ce passionné de patrimoine, mécène engagé et fidèle soutien de la Société des Amis de Versailles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. »

Le Président remercie les membres de l'Assemblée et donne la parole à Monsieur Laurent Salomé, Directeur du musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, pour la présentation des acquisitions 2017.

Versailles le 10 septembre 2018

Société des Amis de Versailles
Château de Versailles
RP 834
78008 VERSAILLES CEDEX

T. J.
Le président.